



# PROGRAMME DE FORMATION EXTERNE

## Formation Mobilité Taxi Parisienne

Formation permettant aux conducteurs de taxi d'exercer sur la zone taxi parisienne

Organisme	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr
SIRET	90096880100010
NDA	11930882293
Document	Programme externe remis aux candidats, financeurs, partenaires, entreprises et auditeurs

Document conçu pour répondre aux attendus d'information préalable Qualiopi : objectifs, prérequis, durée, modalités, contenu, suivi, évaluations, accessibilité, validation, indicateurs, financement et contacts.



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre  
des catégories d'actions suivantes :

**ACTIONS DE FORMATION**  
**ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**

# 1. Présentation de la formation

La formation Mobilité Taxi Parisienne de TDL Formation s'adresse aux conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle qui souhaitent exercer sur la zone taxi parisienne. Elle permet d'actualiser les connaissances nécessaires à l'exercice de l'activité taxi à Paris, en tenant compte de la réglementation locale, des lieux stratégiques, des axes de circulation et des conditions de prise en charge propres à la zone parisienne.

Ce parcours de 35 heures, réparti sur 5 jours, permet au conducteur de taxi de préparer sa mobilité vers la zone parisienne, de renforcer sa connaissance du territoire et de sécuriser ses démarches administratives et professionnelles.

## 2. Informations générales

Intitulé	Formation Mobilité Taxi Parisienne
Cadre réglementaire	Formation à la mobilité des conducteurs de taxi vers la zone parisienne
Public concerné	Conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité
Territoire visé	Zone taxi parisienne : Paris, principaux axes, gares, aéroports et lieux stratégiques
Durée réglementaire	35 heures
Modalité pédagogique	Présentiel
Validation visée	Attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi
Objectif général	Permettre au conducteur de taxi d'exercer sur la zone taxi parisienne

Les informations relatives à cette formation sont établies à partir de la page Formation Mobilité Taxi Paris de TDL Formation et du cadre réglementaire applicable à la mobilité des conducteurs de taxi.

## 3. Objectifs de la formation

- Actualiser les connaissances réglementaires liées à la mobilité des conducteurs de taxi vers la zone parisienne.
- Comprendre les obligations administratives liées à l'exercice sur la zone taxi parisienne.
- Identifier les spécificités réglementaires applicables à Paris et à la zone des taxis parisiens.
- Connaître les principaux arrondissements, axes, gares, aéroports, hôpitaux, sites touristiques et points d'intérêt de la zone parisienne.
- Adapter la prise en charge du client aux contraintes de circulation, de stationnement et d'accès propres à Paris.
- Actualiser les règles de tarification, de facturation et d'utilisation des équipements spécifiques taxi applicables à la zone parisienne.
- Sécuriser son projet professionnel de mobilité vers la zone taxi parisienne.
- Obtenir une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## 4. Public visé et prérequis

### Public visé

- Conducteurs de taxi titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité.
- Conducteurs de taxi souhaitant exercer sur la zone taxi parisienne.
- Professionnels souhaitant effectuer une mobilité vers Paris ou élargir leur secteur d'activité.

### Prérequis

- Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité.
- Avoir un projet d'exercice sur la zone taxi parisienne.
- Disposer d'un permis B en cours de validité.
- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en français.
- Fournir les pièces nécessaires au dossier d'inscription et/ou à la demande de mobilité selon les procédures applicables.

Un entretien ou une vérification du dossier est réalisé avant l'entrée en formation afin de confirmer l'éligibilité du conducteur, son projet de mobilité vers Paris, ses besoins et les éventuelles adaptations nécessaires.

## 5. Durée, rythme et modalités d'accès

Durée en centre	35 heures
Durée indicative	5 jours de formation
Rythme indicatif	35 h de formation réparties sur 5 jours.
Lieu de formation	TDL Formation - 59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Territoire étudié	Zone taxi parisienne selon le parcours du conducteur
Effectif indicatif	Groupe limité afin de favoriser les échanges et l'accompagnement pédagogique
Admission	Après vérification des prérequis et validation du dossier d'inscription
Entrées / sorties	À dates fixes selon les sessions planifiées
Délai d'accès	Selon dates de session, financement mobilisé et complétude du dossier

La formation est organisée selon les dates de session planifiées. Les délais d'accès dépendent de la disponibilité des places, du mode de financement mobilisé et de la complétude du dossier.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## 6. Progression pédagogique et contenu de la formation

Module	Objectifs et contenus principaux
Module 1 - Cadre réglementaire de la mobilité taxi	Rappel du cadre du transport public particulier de personnes ; conditions de mobilité des conducteurs de taxi ; rôle des autorités compétentes ; documents professionnels ; obligations administratives liées à l'exercice sur la zone parisienne.
Module 2 - Réglementation spécifique taxi parisien	Actualisation des règles propres à la zone parisienne : prise en charge, stationnement, maraude, tarification, équipements, obligations du conducteur et règles locales applicables.
Module 3 - Géographie de Paris et points stratégiques	Étude des arrondissements, principaux axes, gares, aéroports, hôpitaux, lieux publics, sites touristiques, zones d'activité et points d'intérêt de la zone parisienne.
Module 4 - Itinéraires, circulation et parcours optimaux	Construction d'itinéraires adaptés ; gestion du trafic, des horaires de pointe, des voies principales, des alternatives de parcours et des situations professionnelles rencontrées à Paris.
Module 5 - Relation client, tarification et équipements taxi	Prise en charge du client, qualité de service, facturation, encaissement, utilisation du taximètre, du terminal de paiement électronique et des équipements spécifiques taxi.
Module 6 - Préparation administrative et mise en pratique	Vérification des démarches liées à la mobilité ; exercices d'orientation ; mises en situation professionnelles ; conseils pour constituer le dossier et sécuriser le projet d'exercice sur la zone parisienne.

## 7. Méthodes, moyens pédagogiques et techniques

### Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques structurés.
- Exercices pratiques et entraînements progressifs.
- Quiz, questions orales ou écrites et corrections commentées.
- Études de cas concrets liés à la mobilité taxi parisienne.
- Mises en situation professionnelles et échanges de pratiques entre conducteurs.
- Travail sur cartes, arrondissements, axes routiers, lieux publics, gares, aéroports et points d'intérêt parisiens.
- Actualisation des pratiques liées à Paris, à la relation client, au parcours, à la tarification et à la facturation.

### Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation dédiée et équipée.
- Tableau, écran ou vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques papier et numériques.
- Documents supports de formation, cartes de Paris, plans, fiches de synthèse, quiz et études de cas.
- Taximètre, terminal de paiement électronique et supports d'utilisation des équipements taxi.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

- Ressources relatives à la réglementation locale et à la zone taxi parisienne.
- Grilles de suivi, questionnaires et outils d'évaluation de la satisfaction.

## 8. Modalités de suivi et d'accompagnement

- Feuilles d'émargement et suivi de l'assiduité.
- Suivi administratif du dossier du conducteur.
- Vérification des prérequis et de l'éligibilité à la formation mobilité taxi parisienne.
- Accompagnement pédagogique adapté selon les besoins identifiés.
- Échanges avec le formateur tout au long du parcours.
- Actualisation progressive des connaissances réglementaires, professionnelles et territoriales liées à Paris.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi en fin de parcours, sous réserve de l'assiduité requise.

L'équipe de TDL Formation accompagne le conducteur dans la compréhension de la zone taxi parisienne, l'actualisation de ses connaissances et la sécurisation de son projet de mobilité.

## 9. Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués tout au long de la formation afin de vérifier l'actualisation des connaissances, la compréhension de la réglementation locale et la capacité du conducteur à s'adapter à la zone taxi parisienne.

- Vérification des prérequis et du dossier d'inscription.
- Questions orales ou écrites.
- Quiz et exercices de connaissances.
- Études de cas en lien avec l'activité taxi parisienne et la zone visée.
- Travail sur itinéraires parisiens, points d'intérêt, axes routiers et situations professionnelles.
- Évaluations formatives pendant le parcours.
- Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
- Délivrance de l'attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi.

## 10. Validation visée et compétences actualisées

La formation Mobilité Taxi Parisienne permet au conducteur de taxi de justifier d'un parcours d'actualisation adapté à la zone taxi parisienne. L'accomplissement du parcours donne lieu à la délivrance d'une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi.

### Modalités de validation

- Participation aux 35 heures de formation prévues.
- Émargement et suivi de l'assiduité.
- Évaluation formative par questions orales ou écrites, quiz et études de cas.
- Délivrance d'une attestation de suivi de formation à la mobilité Taxi en fin de parcours.
- Attestation permettant d'appuyer les démarches administratives liées à la mobilité vers la zone parisienne.

Domaine actualisé	Compétences visées
Réglementation professionnelle	Actualiser les connaissances relatives au T3P, aux obligations du conducteur et aux règles spécifiques à l'activité taxi parisienne.
Connaissance de Paris	Identifier les principaux arrondissements, axes, lieux publics, zones de prise en charge, gares, aéroports, hôpitaux et points d'intérêt.



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Domaine actualisé	Compétences visées
Relation client et qualité de service	Adapter la prise en charge, l'itinéraire, les informations pratiques et la posture professionnelle aux attentes de la clientèle parisienne.
Tarification et équipements taxi	Actualiser l'utilisation des équipements spécifiques taxi, la tarification locale, l'encaissement et la délivrance des justificatifs.

Il ne s'agit pas d'un examen initial d'accès à la profession, mais d'une action de mobilité destinée aux conducteurs de taxi déjà titulaires d'une carte professionnelle.

## 11. Finalité professionnelle et suites possibles

- Exercer l'activité de conducteur de taxi sur la zone taxi parisienne.
- Déposer ou compléter une demande administrative de mobilité vers la zone parisienne auprès de l'autorité compétente.
- Maintenir ses connaissances réglementaires, professionnelles et territoriales à jour.
- Développer son activité professionnelle sur Paris et les zones de prise en charge autorisées.

La formation contribue à sécuriser l'exercice professionnel, à limiter les erreurs liées à la réglementation locale parisienne et à améliorer durablement la qualité de service auprès des clients.

## 12. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap, sous réserve de l'étude des besoins spécifiques du conducteur. Un référent handicap est désigné afin d'accueillir le candidat, d'analyser ses besoins, de proposer des adaptations pédagogiques ou organisationnelles et d'orienter vers des partenaires spécialisés si nécessaire.

- Adaptation possible des supports pédagogiques.
- Adaptation du rythme ou de l'organisation, lorsque cela est compatible avec les exigences de la formation.
- Aménagement pédagogique selon les besoins identifiés.
- Suivi individualisé pendant le parcours.
- Orientation vers les partenaires compétents lorsque cela est nécessaire.

## 13. Équipe pédagogique

La formation est assurée par des intervenants disposant d'une expérience professionnelle dans les domaines du transport public particulier de personnes, de la réglementation taxi, de la connaissance territoriale, de la relation client, de la gestion ou de l'accompagnement pédagogique.

- Un responsable pédagogique.
- Des formateurs spécialisés dans le transport T3P, la réglementation taxi et la mobilité taxi parisienne.
- Un référent handicap.
- Un référent administratif chargé du suivi des dossiers.
- Un interlocuteur chargé de l'accompagnement des conducteurs jusqu'à la délivrance de l'attestation.

## 14. Indicateurs de résultats et démarche qualité

Les indicateurs de résultats sont suivis et actualisés régulièrement dans le cadre de la démarche d'amélioration continue. Ils permettent d'évaluer la qualité de la formation, l'assiduité des conducteurs, la délivrance de l'attestation et la satisfaction des apprenants.

- Taux de validation / délivrance de l'attestation de formation mobilité Taxi : 97 %
- Taux de satisfaction des apprenants : 90 %



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

- Taux d'abandon : 1 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 1 %
- Nombre de conducteurs formés : 850
- Taux de dépôt ou de poursuite des démarches administratives de mobilité lorsque l'information est disponible : 97 %

Les réclamations sont enregistrées, analysées et traitées. Les retours des apprenants, des formateurs, des partenaires et des financeurs sont utilisés pour définir les actions d'amélioration.

## 15. Tarif, financement et contact

Le tarif dépend du territoire visé, de la durée du parcours, du statut du conducteur et du mode de financement. Une proposition de prise en charge, un devis ou les éléments financiers adaptés sont transmis avant l'entrée en formation.

- Tarif indicatif : 350 € TTC.
- Financement personnel.
- Financement entreprise ou OPCO selon situation.
- Autres dispositifs selon étude du dossier.

Contact	TDL Formation
Adresse	59 avenue Joffre - 93800 Épinay-sur-Seine
Téléphone	01 80 90 72 49
Email	contact@tdl-formation.fr

Version du document : 28/05/2026 - Programme externe Qualiopi / Formation Mobilité Taxi Parisienne.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION  
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE